



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E62068

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1981
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/01/2002
40 000

Raison sociale : ROUSSY AVIGNON S.A.R.L.

RAMEIX
23380 AJAIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 321 932 659 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 231363-23

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 0006

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 0006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Téléphone : 05 55 80 97 54
Portable : 06 22 02 78 96

Fax :

Site Internet : www.roussy-avignon.fr
E-mail : roussy-avignon@orange.fr

Responsabilité légale :
AVIGNON BAPTISTE GÉRANT

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	28/04/2021
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	09/06/2020
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	05/05/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.